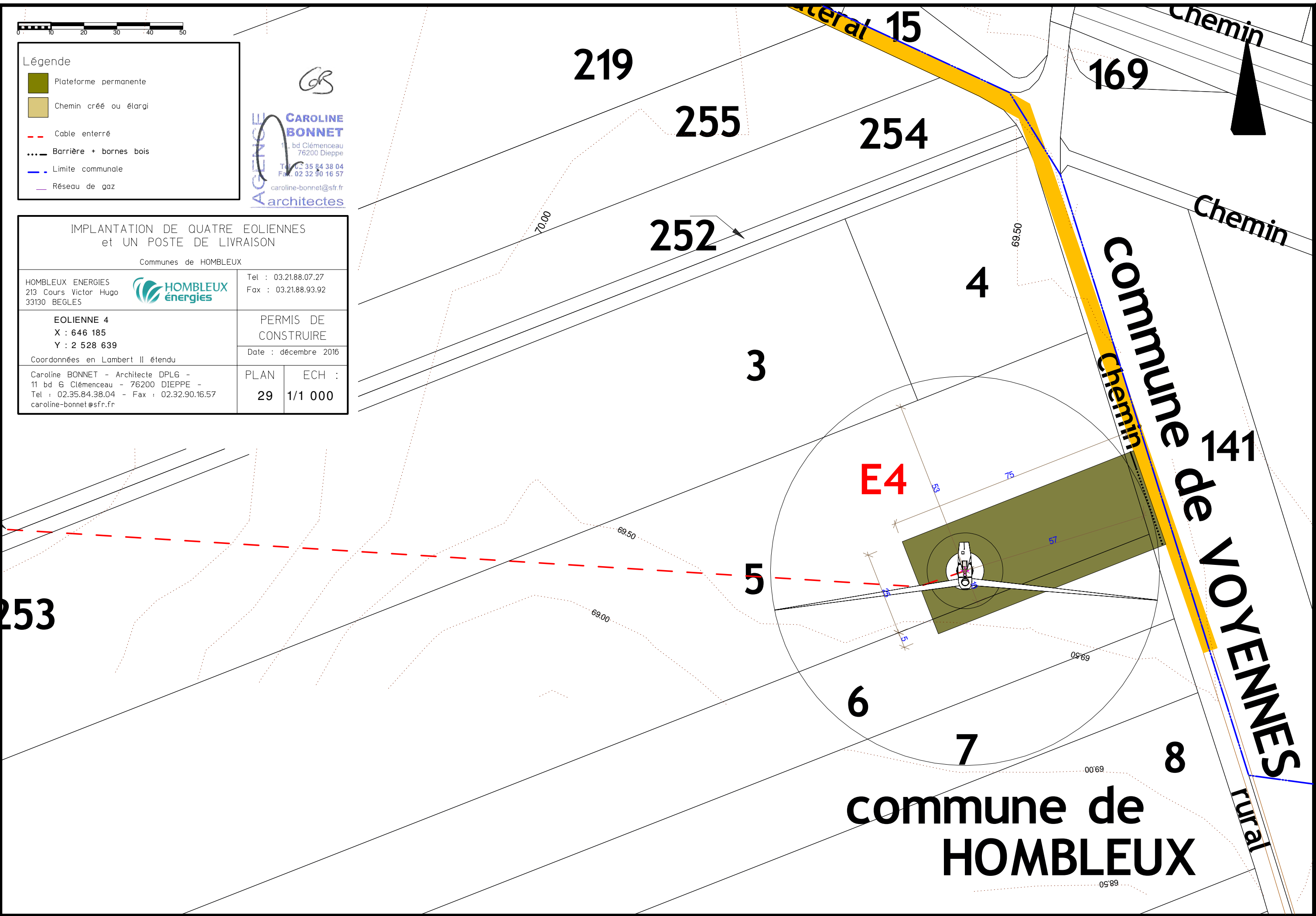


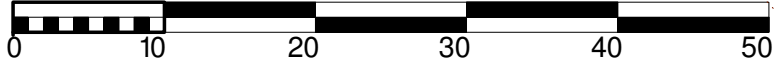
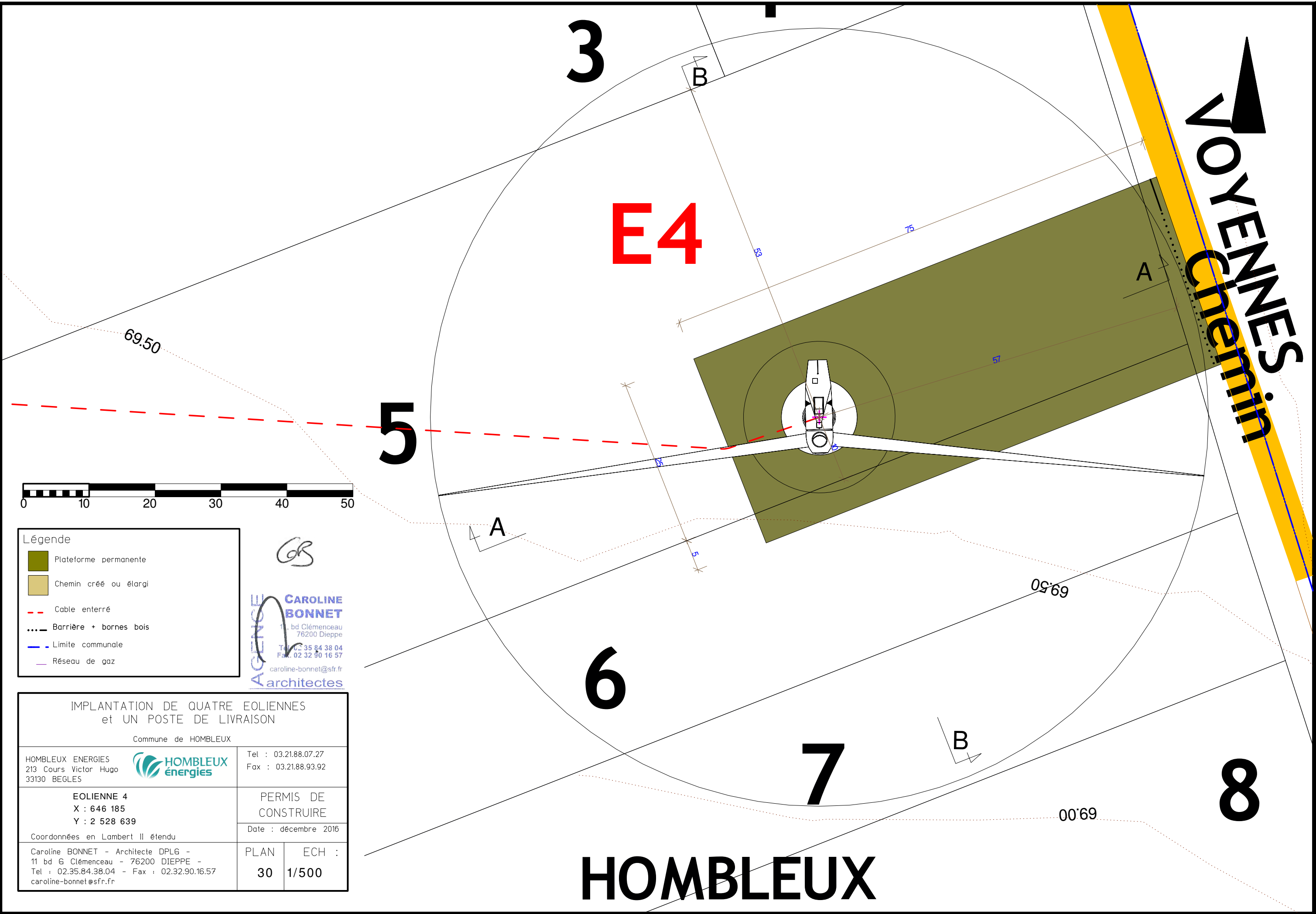
**Légende**

- Plateforme permanente
- Chemin créé ou élargi
- - - Cable enterré
- ... Barrière + bornes bois
- - - Limite communale
- - - Réseau de gaz

**AGENCE**  
**CAROLINE BONNET**  
 11, bd Clémenceau  
 76200 Dieppe  
 Tél : 02 35 84 38 04  
 Fax : 02 32 90 16 57  
 caroline-bonnet@sfr.fr  
**architectes**

<b>IMPLANTATION DE QUATRE EOLIENNES          et UN POSTE DE LIVRAISON</b> Communes de HOMBLEUX					
HOMBLEUX ENERGIES 213 Cours Victor Hugo 33130 BEGLES	Tel : 03.21.88.07.27 Fax : 03.21.88.93.92				
<b>EOLIENNE 4</b> X : 646 185 Y : 2 528 639 Coordonnées en Lambert II étendu	<b>PERMIS DE          CONSTRUIRE</b> Date : décembre 2016				
Caroline BONNET - Architecte DPLG - 11 bd G Clémenceau - 76200 DIEPPE - Tel : 02.35.84.38.04 - Fax : 02.32.90.16.57 caroline-bonnet@sfr.fr	<table border="1"> <tr> <td>PLAN</td> <td>ECH :</td> </tr> <tr> <td>29</td> <td>1/1 000</td> </tr> </table>	PLAN	ECH :	29	1/1 000
PLAN	ECH :				
29	1/1 000				





- Légende**
- Plateforme permanente
  - Chemin créé ou élargi
  - Cable enterré
  - Barrière + bornes bois
  - Limite communale
  - Réseau de gaz

*CB*

**AGENCE CAROLINE BONNET**  
 11, bd Clémenceau  
 76200 Dieppe  
 Tél : 02 35 84 38 04  
 Fax : 02 32 90 16 57  
 caroline-bonnet@sfr.fr  
 architectes

<b>IMPLANTATION DE QUATRE EOLIENNES          et UN POSTE DE LIVRAISON</b> Commune de HOMBLEUX	
HOMBLEUX ENERGIES 213 Cours Victor Hugo 33130 BEGLES	Tel : 03.21.88.07.27 Fax : 03.21.88.93.92
<b>EOLIENNE 4</b> X : 646 185 Y : 2 528 639	<b>PERMIS DE          CONSTRUIRE</b> Date : décembre 2016
Coordonnées en Lambert II étendu	
Caroline BONNET - Architecte DPLG - 11 bd Clémenceau - 76200 DIEPPE - Tel : 02.35.84.38.04 - Fax : 02.32.90.16.57 caroline-bonnet@sfr.fr	PLAN    ECH : 30    1/500

HOMBLEUX

IMPLANTATION DE QUATRE EOLIENNES  
et UN POSTE DE LIVRAISON

Commune de HOMBLEUX

HOMBLEUX ENERGIES  
213 Cours Victor Hugo  
33130 BEGLES



Tel : 03.21.88.07.27  
Fax : 03.21.88.93.92

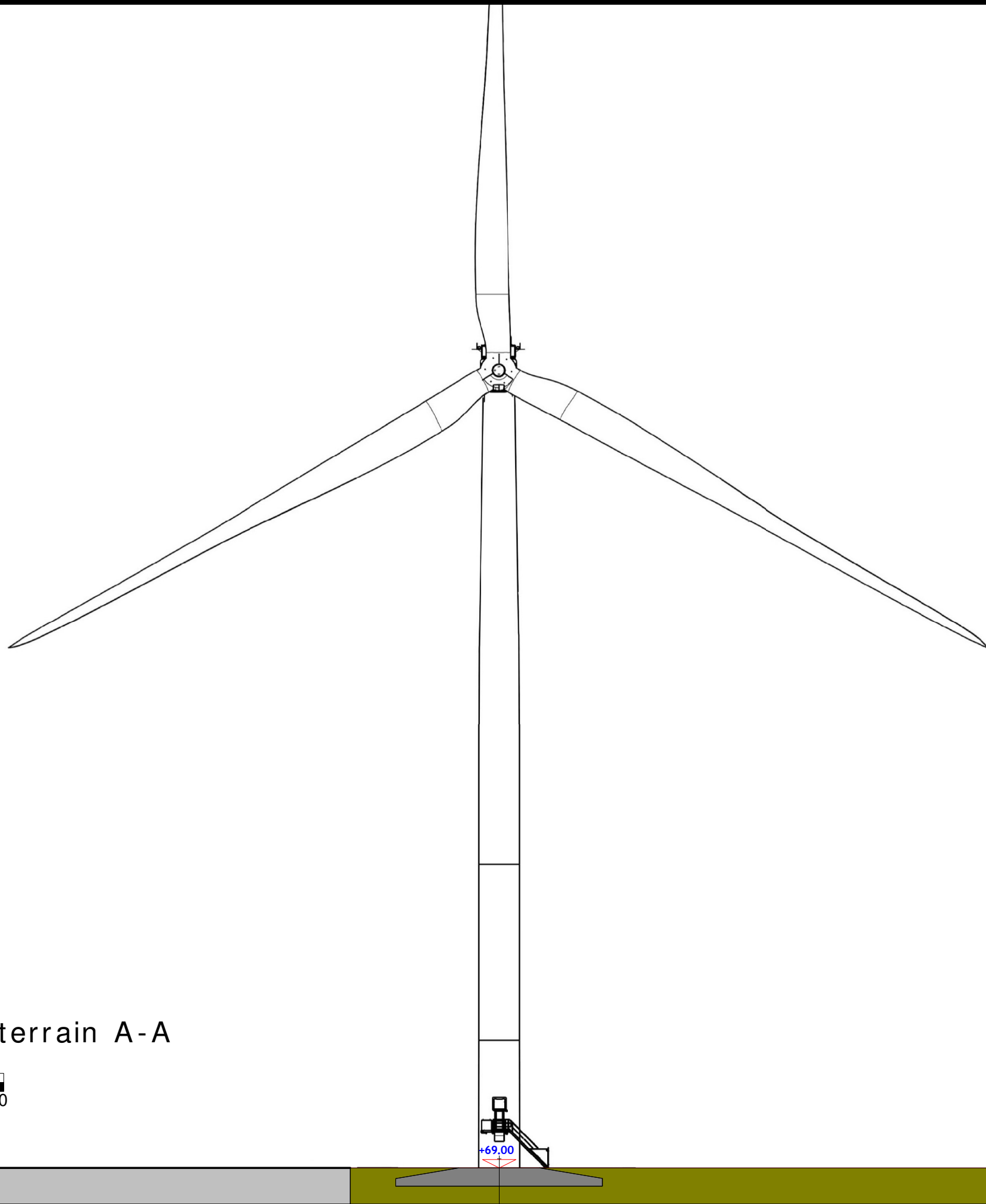
COUPE AA  
Eolienne n°4

PERMIS DE  
CONSTRUIRE

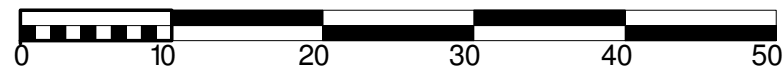
Date : décembre 2016

Caroline BONNET - Architecte DPLG -  
11 bd Clémenceau - 76200 DIEPPE -  
Tel : 02.35.84.38.04 - Fax : 02.32.90.16.57  
caroline-bonnet@sfr.fr

PLAN    ECH :  
31      1/500



Coupe partielle de profil du terrain A-A



+69.00

+69.00

+69.50

chemin rural n°2  
limite communale

COMMUNE DE VOYENNES

IMPLANTATION DE QUATRE EOLIENNES  
et UN POSTE DE LIVRAISON

Commune de HOMBLEUX

HOMBLEUX ENERGIES  
213 Cours Victor Hugo  
33130 BEGLES



Tel : 03.21.88.07.27  
Fax : 03.21.88.93.92

COUPE BB  
Eolienne n°4

PERMIS DE  
CONSTRUIRE

Date : décembre 2016

Caroline BONNET - Architecte DPLG -  
11 bd Clémenceau - 76200 DIEPPE -  
Tel : 02.35.84.38.04 - Fax : 02.32.90.16.57  
caroline-bonnet@sfr.fr

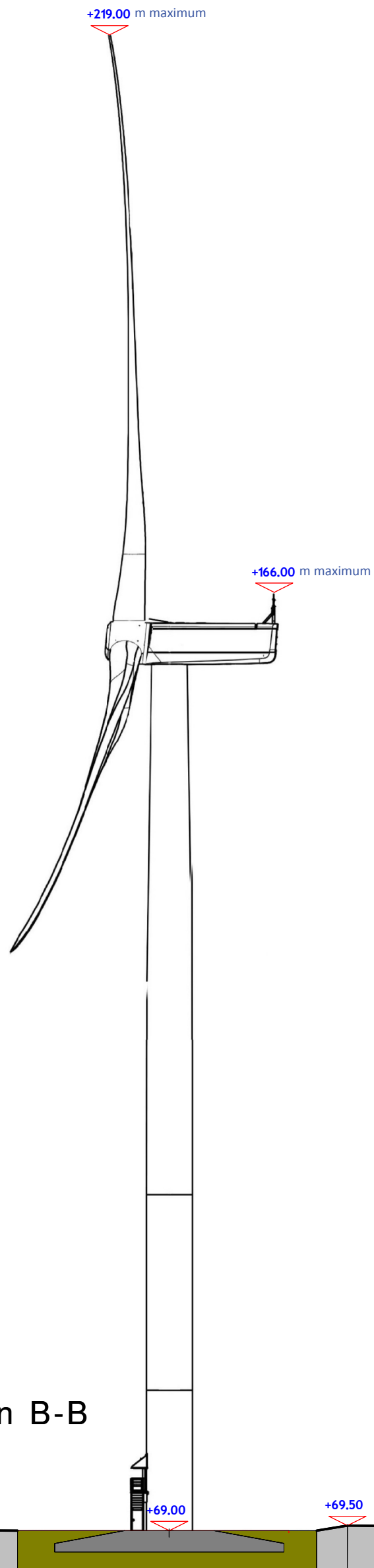
PLAN

ECH :

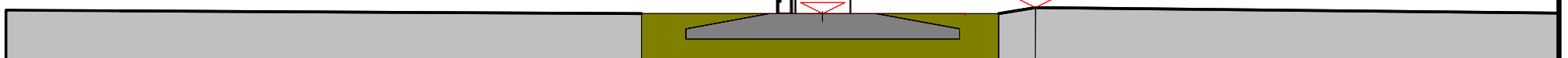
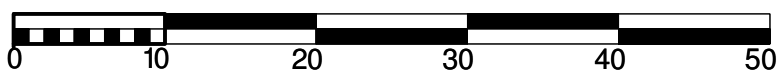
32

1/500

AGENCE  
CAROLINE  
BONNET  
11 bd Clémenceau  
76200 Dieppe  
Tel : 02 35 84 38 04  
Fax : 02 32 90 16 57  
caroline-bonnet@sfr.fr  
architectes



Coupe partielle de profil du terrain B-B





**CAROLINE BONNET**  
ARCHITECTE D.P.L.G  
11 Bd Clemenceau  
76200 DIEPPE  
T. 02 35 84 38 04 F. 02 32 90 16 57  
Email : [caroline-bonnet@sfr.fr](mailto:caroline-bonnet@sfr.fr)



## NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

La présente demande de permis de construire concerne l'implantation de : 4 éoliennes (Eoliennes 1 à 4) et de 1 poste de livraison (Poste de livraison 1) sur la commune de Hombleux.  
Le pétitionnaire porteur du projet est la société HOMBLEUX ENERGIES.

### Eolienne n° 4

#### ➤ **Etat initial**

La parcelle d'implantation de l'éolienne sera la parcelle n° A 5 située sur la commune de Hombleux.  
Le terrain sur la zone d'implantation est relativement plat.  
La parcelle est cultivée et sa végétation est constituée de cultures différentes selon les années.  
Il n'existe pas de haie ou de clôture délimitant cette parcelle.  
Il n'y a aucune construction, ni sur l'emprise de l'éolienne et l'aire de montage, ni sur la parcelle.

#### ➤ **Parti pris paysager**

L'aménagement du terrain comprendra essentiellement la fondation de l'éolienne, une plateforme de montage, ainsi que le raccordement électrique.  
La fondation, de l'ordre de 25 mètres de diamètre, sera recouverte dans sa majeure partie. Seule subsistera la partie émergée, d'une surface de 20 m<sup>2</sup> environ, sur laquelle reposera le mât de l'éolienne. L'axe de la fondation sera à plus de 20 mètres de la haie la plus proche, à plus de 20 mètres d'un fossé et plus de 20 mètres d'un arbre isolé ; la fondation n'aura donc pas d'impact sur les haies, les arbres, leur système racinaire, les chemins et les fossés existants.  
La plateforme sera réalisée par stabilisation du sol existant, sur une surface de 2245 m<sup>2</sup> environ. Cette emprise sera permanente. L'entrée de la plateforme sera matérialisée par la présence d'une barrière en bois. Aucune plantation ne sera faite aux abords de cette plateforme.

Aucun chemin d'accès à l'éolienne ne sera réalisé.

Des aménagements de virages d'accès temporaires seront réalisés à chaque fois que nécessaire.

Les câbles de transport de l'électricité produite, reliant l'Eoliennes n°3 à l'Eolienne n°4, seront enterrés dans des parcelles agricoles exploitées.

En raison de la topographie de la parcelle, il y aura une légère modification du profil du terrain pour homogénéiser la plateforme à une cote de 69 m NGF.

L'éolienne sera constituée :

- d'une tour composée de plusieurs éléments,
- d'une nacelle abritant la génératrice électrique, le système d'orientation, le système de freinage, etc. ....,
- d'un rotor composé de 3 pales et du moyeu.

Ses dimensions sont les suivantes :

- hauteur en sommet de nacelle : 97 mètres maximum
- hauteur hors-tout : 150 mètres maximum

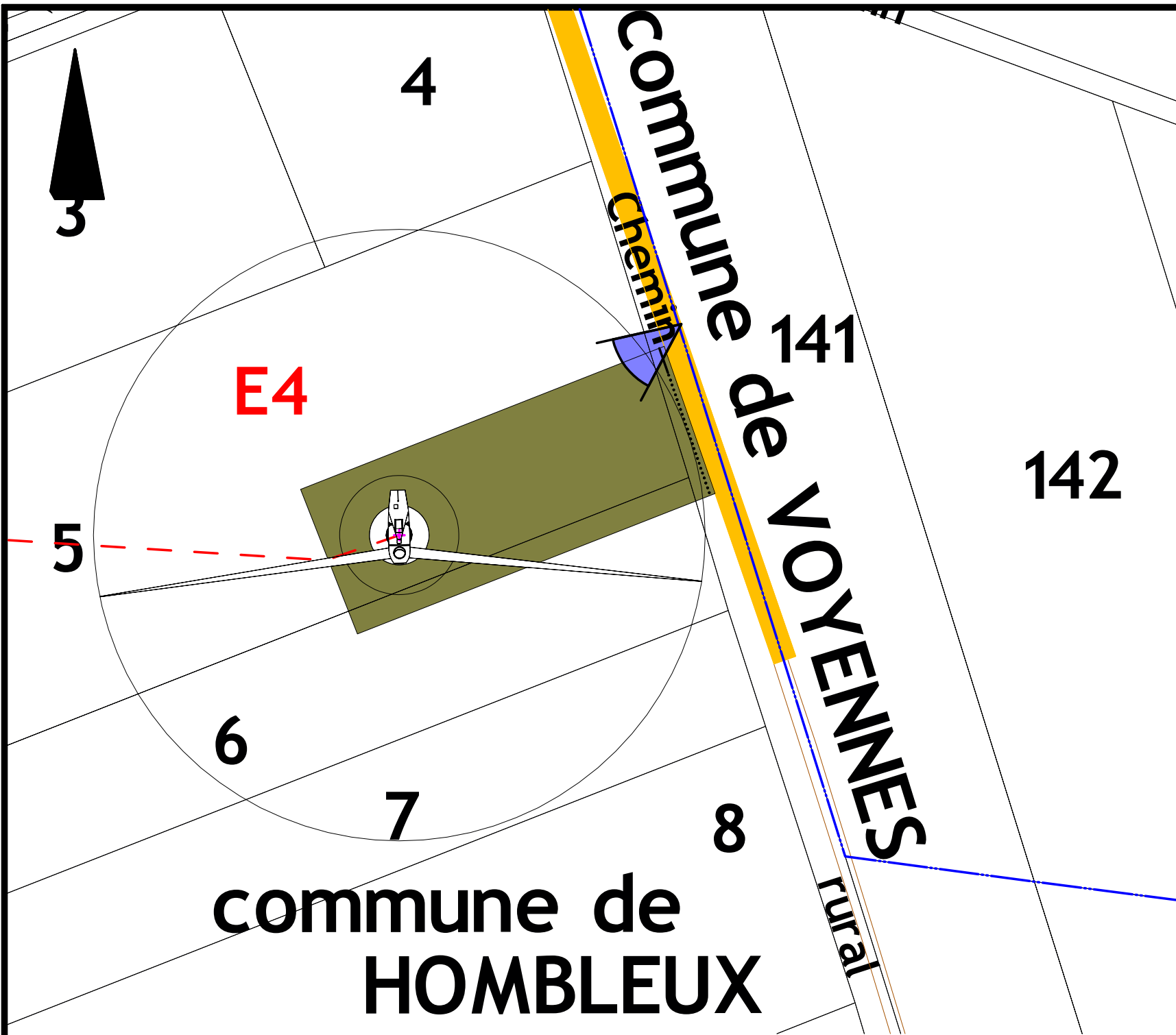
La couleur retenue est un gris-blanc conforme à la réglementation aéronautique en vigueur.

Un parc éolien constitue un aménagement réversible. L'article L. 553-3 du Code de l'environnement rend obligatoire le démantèlement des parcs éoliens à la fin de la période d'exploitation, ainsi que la remise en état du site.

En fin d'exploitation du parc éolien, les installations seront démantelées et le site remis en état, avec l'objectif de rendre les terrains à leur vocation agricole initiale.

L'ensemble des équipements hors sol et la partie superficielle du massif bétonné seront démantelés et exportés vers des filières adaptées.


La plate-forme sera supprimée avec enlèvement des matériaux compactés et remise en place d'une couche de terre végétale afin de permettre une remise en culture des terrains.



Avant l'implantation de l'éolienne

Après l'implantation de l'éolienne



IMPLANTATION DE QUATRE EOLIENNES et UN POSTE DE LIVRAISON Commune de HOMBLEUX					
HOMBLEUX ENERGIES 213 Cours Victor Hugo 33130 BEGLES	 Tel : 03.21.88.07.27 Fax : 03.21.88.93.92				
<b>PHOTOMONTAGE</b> Eolienne n°4	PERMIS DE CONSTRUIRE Date : décembre 2016				
Caroline BONNET - Architecte DPLG - 11 bd 6 Clémenceau - 76200 DIEPPE - Tel : 02.35.84.38.04 - Fax : 02.32.90.16.57 caroline-bonnet@sfr.fr	<table border="1"> <tr> <td>PLAN</td> <td>ECH :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">34</td> <td></td> </tr> </table>	PLAN	ECH :	34	
PLAN	ECH :				
34					

  
**CAROLINE BONNET**  
 11, bd Clémenceau  
 76200 Dieppe  
 Tel : 02 35 84 38 04  
 Fax : 02 32 90 16 57  
 caroline-bonnet@sfr.fr  
 architectes

IMPLANTATION DE QUATRE EOLIENNES  
et UN POSTE DE LIVRAISON

Commune de HOMBLEUX

HOMBLEUX ENERGIES  
213 Cours Victor Hugo  
33130 BEGLES



Tel : 03.21.88.07.27  
Fax : 03.21.88.93.92

PLAN TYPE D'UNE EOLIENNE

PERMIS DE  
CONSTRUIRE

Date : décembre 2016

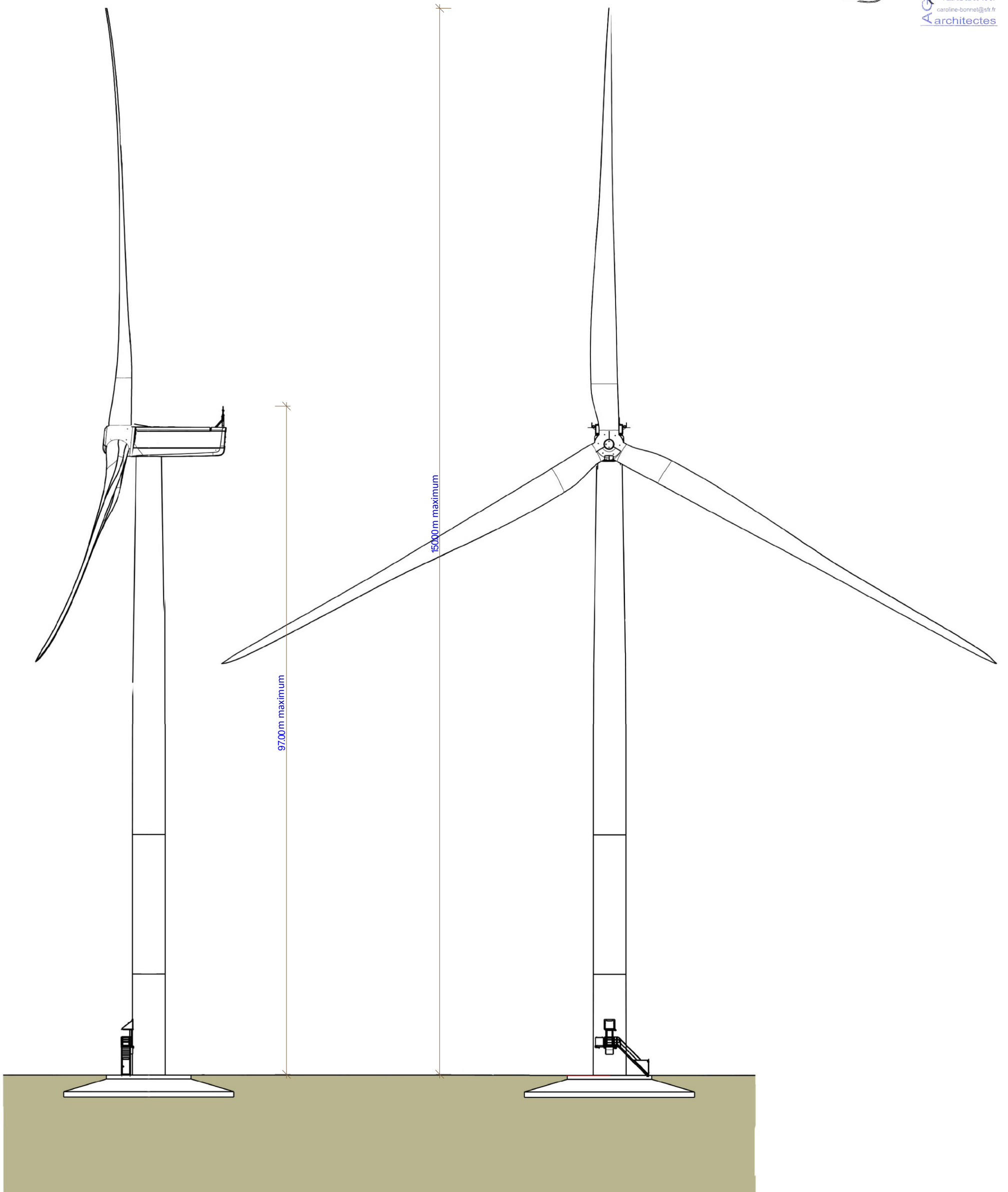
Caroline BONNET - Architecte DPLG -  
11 bd Clémenceau - 76200 DIEPPE -  
Tel : 02.35.84.38.04 - Fax : 02.32.90.16.57  
caroline-bonnet@sfr.fr

PLAN  
35

ECH :

GR

CAROLINE  
BONNET  
11 bd Clémenceau  
76200 Dieppe  
Tel : 02 35 84 38 04  
Fax : 02 32 90 16 57  
caroline-bonnet@sfr.fr  
AGENCE  
architectes



INSCRITE AUPRES DU  
CONSEIL NATIONAL DE  
L'ORDRE DES ARCHITECTES  
SOUS LE N° GENERAL  
30896. REGIONAL 770  
SIRET 349 206 896 000 79

CAROLINE BONNET  
ARCHITECTE DPLG  
11 BD G. CLÉMENCEAU  
76200 DIEPPE  
TEL / 02 35 84 38 04 FAX / 02 32 90 16 57  
CAROLINE-BONNET@SFR.FR

**CAROLINE  
BONNET**  
11 bd Clémenceau  
76200 Dieppe  
TEL. 02 35 84 38 04  
FAX. 02 32 90 16 57  
caroline-bonnet@sfr.fr  
**architectes**



HOMBLEUX ENERGIES  
213 COURS VICTOR HUGO  
33130 BEGLES

ESQ	<input checked="" type="checkbox"/> PC
APS	PRO
APD	EXE

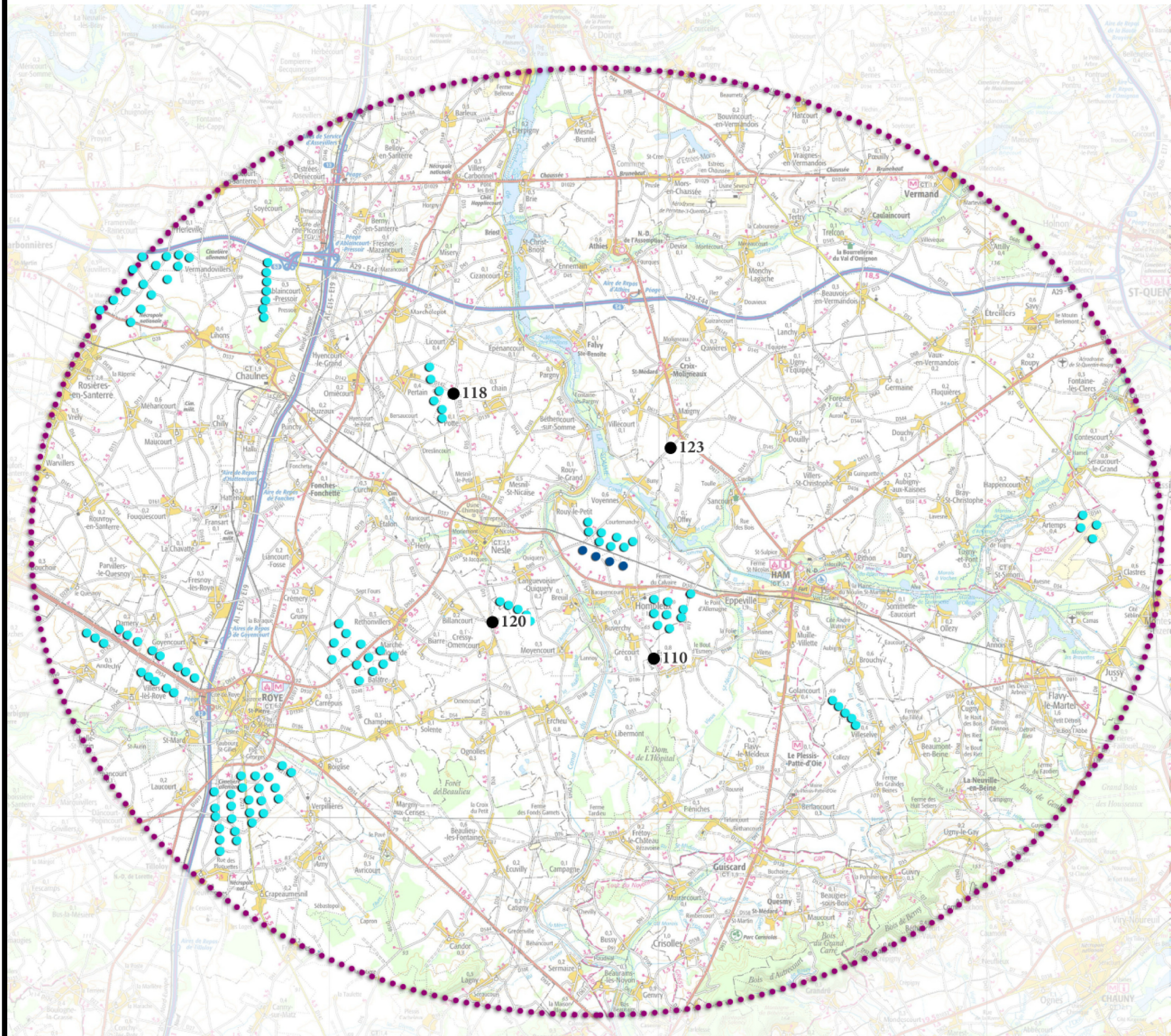
IMPLANTATION  
DE 4 EOLIENNES  
ET 1 POSTE DE LIVRAISON  
COMMUNE DE  
HOMBLEUX

ECHELLE  
DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> EMISSION  
DÉCEMBRE 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE  
VOLET PAYSAGER


DATE	INDICE	MODIFICATIONS APPORTEES





CB

**CAROLINE BONNET**  
 11, bd Clémenceau  
 76200 Dieppe  
 Tél : 02 35 84 38 04  
 Fax : 02 32 90 16 57  
 caroline-bonnet@sfr.fr  
**architectes**

<b>IMPLANTATION DE QUATRE EOLIENNES          et UN POSTE DE LIVRAISON</b> Commune de HOMBLEUX	
HOMBLEUX ENERGIES 213 Cours Victor Hugo 33130 BEGLES	 Tel : 03.21.88.07.27 Fax : 03.21.88.93.92
<b>PLAN DE SITUATION</b>	
Dossier <b>VOLET PAYSAGE</b> Date : décembre 2016	
Caroline BONNET - Architecte DPLG - 11 bd 6 Clémenceau - 76200 DIEPPE - Tel : 02.35.84.38.04 - Fax : 02.32.90.16.57 caroline-bonnet@sfr.fr	PLAN    ECH : 1



  
**AGENCE**  
**CAROLINE**  
**BONNET**  
1, bd Clémenceau  
76200 Dieppe  
Tél. 02 35 84 38 04  
Fax. 02 32 90 16 57  
caroline-bonnet@sfr.fr  
**architectes**

Zoom cadré, panorama 60°

PHOTOMONTAGE VUE 110



CB

**AGENCE**  
**CAROLINE**  
**BONNET**  
1, bd Clémenceau  
76200 Dieppe  
Tél. 02 35 84 38 04  
Fax. 02 32 90 16 57  
caroline-bonnet@sfr.fr  
**architectes**

Zoom cadré, panorama 60°  
PHOTOMONTAGE VUE 118



CB

**AGENCE**  
**CAROLINE**  
**BONNET**  
11, bd Clémenceau  
76200 Dieppe  
Tel. 02 35 84 38 04  
Fax. 02 32 90 16 57  
caroline-bonnet@sfr.fr  
**architectes**

Zoom cadré, panorama 60°  
PHOTOMONTAGE VUE 120



PHOTOMONTAGE VUE 123

CB

**CAROLINE  
BONNET**  
1, bd Clémenceau  
76200 Dieppe  
Tél. 02 35 84 38 04  
Fax. 02 32 90 16 57  
caroline-bonnet@sfr.fr  
**AGENCE  
Architectes**

Zoom cadré, panorama 60°

Notice paysagère : extrait du volet paysager de l'étude d'impact

## Une prise en compte des enjeux paysagers à différentes échelles pour un projet adapté au paysage d'accueil

### Les objectifs de l'analyse paysagère :

Cette étude a été réalisée par Delphine Lemaitre, architecte-paysagiste, pour le compte de la société Valorem. Les objectifs de cette étude ont été d'identifier les composantes du territoire, de préciser ses caractéristiques et de comprendre son évolution afin de définir les enjeux à prendre en compte dans un projet d'aménagement éolien.

Les éoliennes par leur gabarit et leur identité deviennent une composante incontournable du territoire. Il s'agit donc de donner du sens à un projet d'une telle envergure en rendant le plus évident possible son rapport au site. L'analyse de l'état initial a permis d'identifier et de qualifier les enjeux du paysage concerné par le projet éolien.

### Etat initial :

**Un vaste plateau agricole, des coteaux au sud et de nombreux cours d'eau :**

Le projet éolien d'Hombleux s'insère dans une partie de la Picardie caractérisée par de vastes plateaux agricoles qui ondulent légèrement et qui offrent quelques très belles percées visuelles sur le grand paysage. Ainsi l'ensemble des portions ouest et est de l'aire d'étude se compose d'un plateau régulier et, principalement, agricole. Ces deux secteurs de plateau sont bordés au sud-est par l'amorce des Monts du Noyonnais. Cette bande de relief, en point haut, domine l'ensemble des paysages situés plus au nord et constitue ainsi une véritable rupture physique sur laquelle le regard s'arrête. Le contraste est important entre le caractère relativement linéaire des secteurs de plateaux et la forte déclivité de l'amorce des Monts du Noyonnais.

Le paysage et le relief sont également marqués par un réseau hydrologique très important avec comme élément structurant la Vallée de la Somme qui traverse le plateau selon un axe est-ouest dans un premier temps avant de marquer un coude au niveau de Ham, et de filer vers le nord. Cette vallée s'accompagne d'un cortège d'étangs et de points d'eau qui lui donne un caractère bucolique et qui participe à sa reconnaissance en tant que patrimoine écologique de première importance.

La Vallée de la Somme s'accompagne d'un réseau important de vallées affluentes à l'instar de la Vallée de l'Omigon qui évolue selon un axe est-ouest au nord-est de l'aire d'étude, ou encore la Vallée de l'Ingon qui évolue parallèlement à la Vallée de l'Omigon, mais à l'ouest de la Somme. Ces deux vallées, relativement étroites et linéaires, présentent ainsi des caractéristiques similaires.



**Le Canal de la Somme s'accompagne d'une végétation épaisse qui isole la voie d'eau du plateau qu'elle traverse**

### Des boisements spécifiques et localisés :

L'aire d'étude se caractérise par l'absence de grands boisements structurants. Seul l'extrême sud-est de celle-ci, qui correspond aux reliefs de l'amorce des Monts du Noyonnais, est investi par une végétation dense.

À l'exception de ce secteur très localisé, l'essentiel des masses végétales se concentre dans les vallées et le long des canaux situés principalement au nord et à l'est de l'aire d'étude. Tous les cours d'eau sont accompagnés de ripisylves ; composées principalement de peupleraies. Ces secteurs boisés contrastent avec le plateau agricole par la densité de la végétation et le foisonnement qu'ils génèrent. En effet, si le plateau agricole se caractérise par de rares bosquets, quelques alignements d'arbres le long des routes et l'absence de haies, les fonds de vallée se distinguent par une végétation variée qui investit les moindres parcelles libres.

L'ouest de l'aire d'étude, correspondant au plateau agricole, est nettement moins végétalisée que l'amorce des Monts du Noyonnais où les zones de vallées sont ponctuées d'une trame paysagère spécifique. À l'exception des quelques bosquets qui ponctuent le parcellaire agricole, l'essentiel de la végétation accompagne les structures urbaines et les routes. La densité de la végétation crée un masque à l'arrière duquel se cachent les villes et les villages.



Vue sur la ripisylve qui accompagne la vallée de la Somme

**Une urbanisation répartie uniformément sur l'ensemble du territoire :**

L'occupation humaine est disséminée sur l'ensemble du territoire sans préférence géographique particulière. L'essentiel de l'urbanisation se compose de deux typologies distinctes avec les villes et les villages qui ponctuent le plateau agricole ou accompagnent les cours d'eau.

La typologie urbaine des villes concerne Ham, Nesle et Roye. Ces trois villes concentrent l'essentiel de la population et constituent un bassin d'emploi important. Ces villes présentent la particularité de ne pas offrir de vision de leur centre urbain ancien, masqué par de nombreux équipements industriels et autres infrastructures qui se sont développés en périphérie. Seuls les clochers émergents témoignent de l'existence d'un cœur de ville et constituent des repères importants.

La typologie plus rurale de villages « bourg ou rue » est présente tant dans les vallées que sur le plateau. Les villages du plateau sont caractérisés par une structure spécifique : les courtils. Il s'agit d'une ceinture verte végétale qui tend à disparaître, ouvrant progressivement les villages sur les terres agricoles. Le système du courtil est alors renforcé par la végétation qui accompagne la vallée (ripisylve, peupleraie...).

Les villages implantés dans les vallées bénéficient de la proximité de l'eau. En règle générale, les constructions sont implantées soit sur une rive soit sur l'autre. Rares sont les villages qui s'étendent de part et d'autre du cours d'eau.



L'horizon de ce plateau agricole s'habille d'une alternance de constructions et de végétation



Le village de Voyennes s'est organisé au carrefour de la RD 417 qui longe le fond de vallée et la RD 89 qui traverse perpendiculairement pour relier les deux plateaux agricoles.

**Un réseau routier dense qui offre une très bonne lecture de la diversité des paysages :**

Le réseau routier est constitué de départementales et de routes communales. L'ensemble de ces axes peut être différencié en fonction de sa fréquentation, mais également de son orientation vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Seules les D 49 et D 930 traversent le plateau central passant ainsi à proximité de la zone d'implantation potentielle. Sur cette séquence, les deux routes offrent des panoramas étendus dont l'horizon est souvent habillé par la frondaison des boisements de la vallée, mais également par l'urbanisation de Nesle à l'ouest et Ham à l'est. Les autres départementales offrent de la même manière une très bonne vision de la diversité des paysages sans pour autant longer la zone d'implantation potentielle.

Le réseau routier est renforcé par la ligne de chemin de fer qui traverse la zone d'implantation potentielle d'est en ouest. Sur cette séquence, la ligne circule ponctuellement sur un remblai offrant des panoramas larges sur le paysage.





La petite route qui traverse la zone d'implantation potentielle offre des vues dégagées et agricoles

### Synthèse de l'état initial

Le projet éolien d'Hombleux s'intègre dans un paysage en majorité ouvert et déjà concerné par la présence d'éoliennes.

Le paysage alterne entre vallées verdoyantes, campagne d'open field souvent ponctuée d'éoliennes et secteurs d'urbanisation au caractère industriel encore présent et actif. Ce dernier est accentué par la présence de lignes à haute tension (qui traversent le plateau et les vallées à l'est et à l'ouest du site), celle d'infrastructures routières, ferrées et navigables (les canaux, les écluses) et la présence de parcs éoliens image contemporaine du développement industriel durable. Le projet éolien, par son échelle assimilable à celle des usines de Ham et de Nesle, et par sa vocation à produire de l'énergie propre, deviendra une infrastructure supplémentaire et trouvera une place cohérente dans les dynamiques d'évolution du paysage, liées à l'exploitation des ressources et le respect des espaces « naturels » (la Somme, les vallées secondaires...)

À l'exception des zones de vallées, tout ici favorise la perception du grand territoire : l'étendue des parcelles agricoles, la rareté des haies et alignements d'arbres, et les reliefs qui offrent la possibilité de percevoir les paysages très éloignés.

CB

## Des impacts limités lors de la construction et l'exploitation du parc éolien

### Les impacts visuels du projet

#### Synthèse des vues

L'analyse photomontages met en évidence le très faible impact visuel du projet. Le nombre très faible d'éoliennes, au nombre de quatre, joue en cette faveur. Sur l'essentiel des vues on peut constater que le nouveau projet ne s'étend que très rarement au-delà du projet existant. L'impact visuel reste limité. Le projet par ailleurs se caractérise par une régularité d'implantation qui est visible sur de très nombreux points de vue.

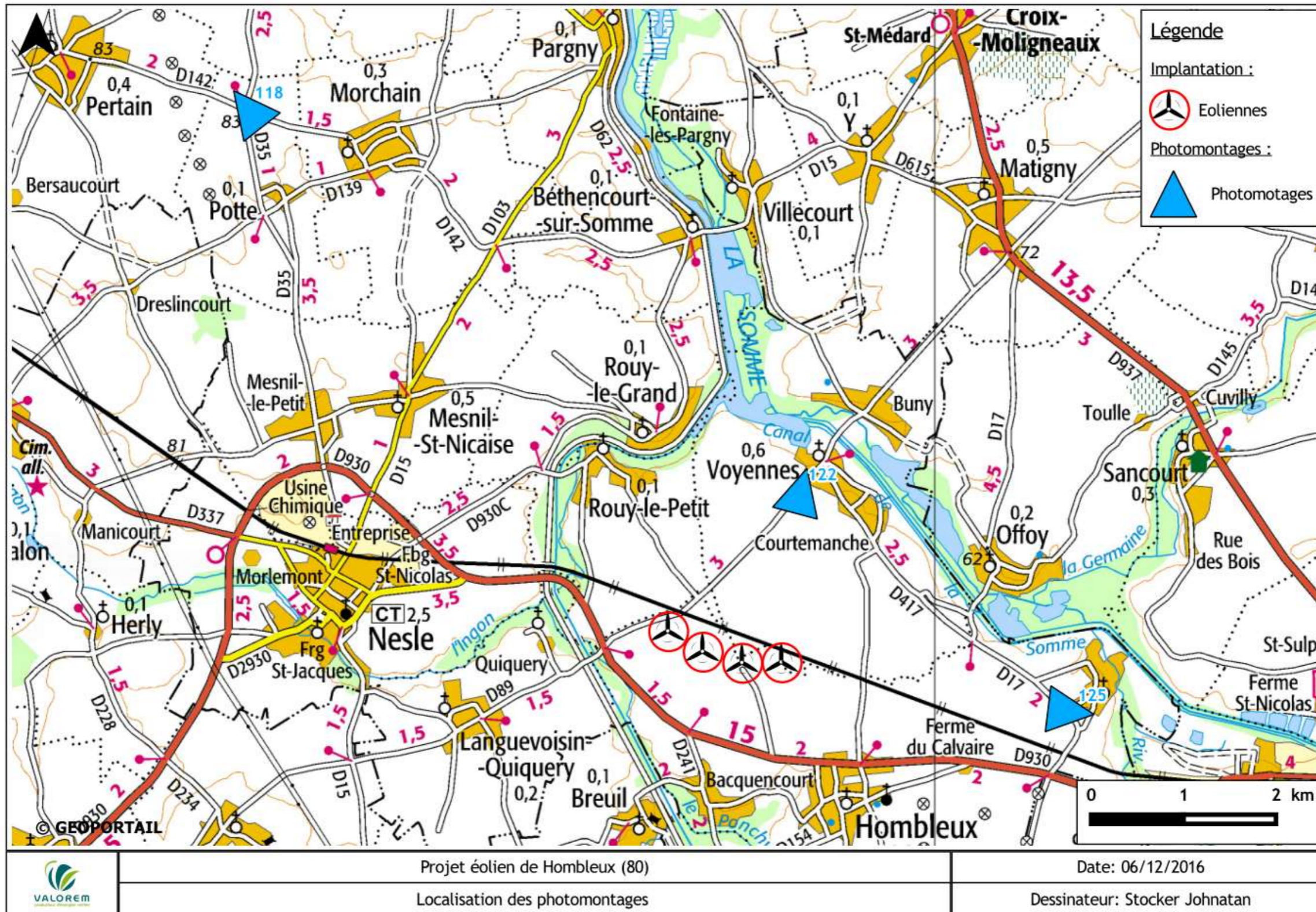
#### Analyse des effets de saturation

L'analyse de l'ensemble des points de vue permet les conclusions suivantes :

Le territoire est largement concerné par les éoliennes. Rares sont les vues où aucune éolienne ne figure. Néanmoins, les quatre éoliennes telles qu'elles sont prévues ne viendront pas modifier de manière importante la situation actuelle. En effet, le nombre très faible d'éolienne permet de préserver les vues actuelles. Le cumul des impacts reste modéré, même si les éoliennes sont très largement représentées.

#### Les lieux de perception du projet :

- Un projet souvent visible depuis les axes routiers. La caractéristique du projet réside dans une emprise très réduite sur l'horizon.
- Un projet visible, souvent partiellement, depuis les sorties et les entrées des villages de l'aire d'étude rapprochée.
- Une vision moins systématique depuis les villages de l'aire d'étude éloignée avec des vues plus rares depuis les centres-bourg.
- Un projet dont l'influence visuelle s'exerce de manière très réduite sur le patrimoine protégé.
- Un projet qui s'inscrit dans un paysage déjà très anthropisé avec la présence de nombreuses éoliennes, de silos, et de châteaux d'eau.
- Un projet cohérent qui affiche sa régularité sur l'essentiel des points de vue, avec aucun effet d'encerclement de l'observateur et un projet qui reste à l'échelle du paysage.
- Un projet qui ne génère pas d'effet de saturation visuelle du paysage, même pour les lieux urbanisés à proximité du projet, ni même de phénomène d'oppression de l'observateur.





Photomontage n°1 (phtm 118) - A l'est de Morchain sur la RD 142

Les éoliennes sont implantées à l'arrière-plan. Elles s'organisent en une ligne avec un espacement homogène entre les éoliennes. Les éoliennes, qui occupent une faible portion de l'horizon, sont à l'échelle des éléments du paysage. Il n'y a pas d'effet de saturation visuelle du paysage. Le paysage n'est pas modifié dans sa structure et la perception du grand paysage demeure. Il n'y a pas d'effet de surplomb de l'observateur ni d'enfermement.



Photomontage n° 2 (phtm 125)

Le projet se caractérise par un bosquet de quatre éoliennes implantées à gauche de la photo par rapport à l'observateur. Cette implantation libère une fenêtre libre entre les deux groupes. Les éoliennes semblent dialoguer entre elles. Il n'y a pas d'effet d'enfermement de l'observateur avec une ligne d'horizon, qui pour l'essentiel est libre de toute éolienne. Le paysage n'est pas modifié fondamentalement. Les grandes structures du paysage demeurent intactes avec une ligne d'horizon très linéaire et éloignée.



Photomontage n° 3 (phtm 122) - A la sortie de Voyennes depuis la D 89

Les éoliennes sont implantées à l'arrière du parc existant. Les quatre éoliennes forment une ligne régulière avec des espaces entre chaque machine qui sont réguliers. La disposition, des éoliennes s'inscrit dans la même logique que le parc existant. Ces nouvelles éoliennes ne modifient pas de manière significative le paysage et la perception. Il n'y a pas d'effet de surplomb de l'observateur.